

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2<sup>e</sup>.  
A PARIS, chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3, et chez Destribles aîné, libraire, rue Saint-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, hors du département  
32 francs pour 6 mois, du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.  
64 francs pour l'année.

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 31					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur. du mat.	0 deg. dessus zéro.	68 degrés.	698 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		
7 heur. 21 m.	0 heur. 15m.44	4 heur. 59 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 31 janvier 1840.

La presse qui défend les intérêts du château ne lâche pas pied devant le dégoût excité dans toute la France par la présentation du projet de loi de dotation-Nemours. Cette présistance n'a rien qui nous étonne. Ce qui nous surprend davantage, c'est la pauvreté non déguisée des arguments dont se servent les valets de plume du château pour soutenir l'utilité et la convenance d'une dotation.

Nous reviendrons à ces arguments, mais d'abord nous protestons avec le *Journal des Débats* contre un des motifs que le *Courrier français* attribue au refus de l'opposition de gauche de voter la nouvelle loi. Le *Courrier* dit que la gauche aurait pu se montrer généreuse envers la cour, si la cour avait gouverné avec les principes de la gauche. Nous croyons le parti de M. Barrot trop économe des deniers publics pour approuver un pareil engagement. Le *Courrier*, dans le même article, prouvait que le revenu du domaine privé, cumulé avec les produits de la liste civile et la dotation du prince royal, représente un total de 30 millions. « Avec 30 millions, s'écriait ce journal, on lèverait une armée de 40,000 hommes, et cinq ou six princes n'en vivraient pas ! » Ces simples lignes sont la critique de l'indulgence à laquelle serait disposé le *Courrier* dans le cas où M. Barrot serait ministre, car, apparemment, les cinq ou six princes en question pourraient vivre tout aussi bien de ces 30 millions, prix d'une armée, sous le ministère de M. Odilon-Barrot, que sous l'administration de MM. Soult ou Molé. Il ne s'agit donc pas de faire intervenir la politique là où elle n'a que faire. La dotation doit être refusée pour des motifs de deux sortes. Les premiers de ces motifs sont dans un ordre matériel, les seconds sont moraux, et dans la situation actuelle du pays, les uns et les autres sont également impérieux.

Quand les citoyens ont reçu la nouvelle de ce projet anti-national, ils se sont récriés sur l'avidité insatiable de certains gens. Croit-on par hasard que ces contribuables réclamaient uniquement par esprit d'opposition ? Croit-on qu'ils s'indignaient seulement parce que le projet de dotation n'était pas contresigné Barrot ou Thiers, au lieu de porter la signature du maréchal Soult ? On se tromperait étrangement. Mais le négociant, si appliqué qu'on le suppose à l'étude des matières politiques, s'occupe bien plus encore de son livre de *devoir et avoir*. Mais le petit marchand qui s'impose cent privations pour arriver à balancer ses dépenses avec ses recettes, à payer sa patente, son loyer, et puis, avec ce qui reste, à nourrir et entretenir sa famille, ce petit marchand qui paie de lourds impôts, et s'abstient, quoique avec peine, d'en murmurer, parce qu'il a peur d'autoriser les menées de ceux qu'il appelle des anarchistes, ce petit marchand se voit-il de sang-froid menacé de ce nouvel impôt qui lui coûtera une privation de plus pour payer des chevaux et des voitures à M. et à Mme la duchesse de Nemours ? Qu'est-ce que M. Barrot et tel ou tel système politique ont donc à faire dans cette question ? Et à quel homme d'un peu de sens commun le *Journal des Débats* persuadera-t-il que voter pour le jeune prince un supplément de voitures et de laquais, c'est « fortifier le trône en affermissant ses appuis naturels, élargir la base constitutionnelle sur laquelle il repose, étendre son action bienfaisante et son généreux patronage, en faisant que les fils du roi soient autant de centres d'influence profitable aux arts, aux lettres, à l'industrie, à l'humanité ? » Qui nous

## Cours de M. Quinet.

(2<sup>e</sup> article.)

L'élan qui avait entraîné M. Quinet dans une si brillante et si poétique improvisation, lorsqu'il nous a parlé du doute, abîme dont Job avait connu toute la profondeur, touchait de trop près aux grandes questions de la pensée humaine pour qu'il ne revînt pas encore sur ce sujet. D'ailleurs il avait aussi à nous entretenir des fruits de son expérience dans les champs de l'étude et à nous communiquer son inspiration de poète. Le doute ! ce génie infernal des êtres pensants, ce cauchemar qui trouble l'esprit lorsqu'il a atteint les sphères supérieures de l'intelligence ; le doute ! cette déception du raisonnement humain, a produit dans chaque phase progressive de l'humanité des poèmes sanglants, véritables tragédies que la pensée de l'homme a jouées avec elle-même. Et, en effet, où arrivent ordinairement ces cerveaux que dévore une insatiable curiosité des destinées humaines ? au doute, presque toujours au doute. Malgré les frayeurs et les craintes dont nous sommes saisis, lorsque nous les entendons pousser des cris de souffrance et de blasphème, dans l'impuissance de ne pouvoir franchir les dernières limites de la compréhension, une force invincible nous attire vers eux ; l'enfer nous prend de vouloir sonder leur douleur, et peut-être sommes-nous aussi entraînés par ce penchant si naturel de tout connaître et de tout embrasser. Oui, il y a de ces destinées malheureuses après lesquelles le doute, comme un vent d'orage, s'acharne tellement, qu'elles arrivent, en face de la tombe, brisées, pleines d'une amertume ironique, et capables, puisque le souffle de Dieu leur est refusé, de s'associer au génie du mal.

M. Quinet a divisé la tragédie du scepticisme en quatre actes principaux : le *Livre de Job*, dont nous avons déjà parlé ; le *Prométhée d'Eschyle*, le *Hamlet* de Shakspeare, et le *Faust* de Goethe.

À peine le génie de l'art a-t-il illuminé les confins de notre Europe orientale, à peine sur ce littoral de la Grèce la raison commence-t-elle à se reconnaître, qu'elle est agitée de sa propre

expliquera ce pathos monarchique ?

En 1830, les appuis naturels du trône, c'étaient la garde nationale et l'armée, c'était l'amour du peuple, c'était l'accord des pouvoirs entre eux ; mais nous avons bien changé tout cela ! Qui est-ce qui se serait douté que la base constitutionnelle sur laquelle le trône doit reposer fût formée de sacs d'écus ? Car comment comprendre autrement la nécessité « d'élargir cette base ? » Et n'est-ce pas aussi une dérision que de personnifier au XIX<sup>e</sup> siècle, sous la forme de mendiants aspirant à l'aumône des princes, l'industrie, les lettres et les arts ? L'artiste, le littérateur ingénieux, l'historien élégant et profond trouvent aujourd'hui dans leur ciseau, dans leur pinceau ou dans leur plume de quoi suffire à leurs besoins, et n'ont que faire des dons princiers. L'industrie, dans un temps où elle est reine, s'adresse aux simples citoyens pour féconder ses idées, et les associe à sa fortune ; elle ne tend pas la main aux fils de rois.

Nous avons dit et nous disons encore qu'il n'est pas prudent à l'organe de la cour de lier le sort de la monarchie au sort du projet de loi. On sait bien que c'est une simple manœuvre d'avocat, assez semblable à celle de ces chaleureux défenseurs qui, en cour d'assises, disent au jury qu'il se déshonorera en condamnant leur client. Le client est condamné, et le jury n'en sort que plus pur et plus honnête de la salle de ses délibérations. Le contribuable qui donnera à son député le mandat de repousser la demande d'argent faite si mal à propos par l'entremise du petit ministère du 12 mai, ne sera pas pour cela un anarchiste, quoi qu'en dise le principal organe des Tuileries, mais un homme conséquent avec le passé, prudent quant au présent et à l'avenir.

### ABATTOIR DE PERRACHE.

Il est du devoir des magistrats municipaux de veiller à la salubrité publique, soit qu'il s'agisse des aliments fournis aux populations, soit qu'il faille remédier aux inconvénients que peut présenter la préparation de ces aliments ; c'est à eux de créer les établissements qui manquent pour cet objet, d'améliorer, de modifier ceux qui existent, de les mettre en rapport avec des besoins qui se modifient eux-mêmes tous les jours par l'accroissement des populations urbaines.

Considérée sous le rapport de la salubrité publique, l'idée d'élever à Lyon des abattoirs fut une idée heureuse ; sa mise à exécution détruisait des foyers d'infection existant dans l'intérieur de la cité, et d'où s'échappaient des miasmes dangereux pour les habitants agglomérés autour des boucheries ; elle faisait disparaître ce hideux spectacle de sang étalé à l'entour ; elle empêchait le retour des accidents occasionnés par les bœufs qui s'échappaient quelquefois au moment de l'abattage.

Toutefois, il faut reconnaître que si la situation des boucheries présentait de graves inconvénients, c'était plutôt par suite de l'accroissement successif de la cité, qu'en raison de leur position primitive. Celles de Saint-Paul et de Saint-Georges étaient dans le principe assez éloignées du centre de la ville. Les deux autres étaient malheureusement dans des quartiers populeux, et celle de l'Hôpital avait le grave inconvénient de toucher à l'hospice et d'infecter l'air qu'on y respire. Sous le rapport des besoins, placées presque à quatre angles, elles y répondaient assez bien.

Il eût été rationnel, quand les boucheries furent deve-

force et qu'elle demande aux dieux pourquoi la lumière lui a été donnée sans la puissance. La rébellion se lève dans l'esprit de l'homme, et, le premier, Eschyle en jette le type dans la grande figure de Prométhée. Mais ce n'est plus un homme qui reconnaît sa faiblesse et qui s'humilie. Arrivé par la force de sa pensée jusqu'aux portes de l'Olympe, Prométhée somme les dieux de lui dévoiler l'origine de sa destinée. Jupiter, irrité contre cet audacieux qui, en éclairant par la science la nature de ses semblables, voulait les diviniser, le cloue sur un rocher du Caucase. Des fers artistement forgés par Vulcain l'enchaînent par les pieds, lui étirent le corps, et, comme symbole de cette souffrance incessante du doute, un vautour, les serres enfoncées dans sa poitrine, ronge éternellement son cœur, qui renaît éternellement. A l'ordre de Jupiter, les dieux de la terre et de l'Olympe viennent trouver Prométhée pour l'engager à se soumettre ; il résiste. Des tempêtes furieuses, des orages épouvantables ébranlent le Caucase, la foudre éclate, les esprits infernaux viennent lui présenter leurs faces horribles ; c'est en vain ! Cet esprit mortel est inébranlable. Les dieux sont vaincus ! Ce poème de Prométhée ne commence pas, comme celui de Job, par des calamités physiques, par de terribles maladies ; le génie de l'antiquité avait rêvé l'homme beau et puissant, l'esprit seul le tourmente et l'agite.

De Prométhée à Hamlet, la distance fut grande. Le moi humain, distrait par des révolutions, n'avait pu se creuser lui-même ; mais, dès que la philosophie et la poésie eurent repris les armes de l'investigation, Shakspeare parut et écrivit son poème d'Hamlet. La scène se passe dans le Danemarck où le brouillard, en concentrant la pensée de l'homme, en la repliant pour ainsi dire sur elle-même, semble la forcer au raisonnement. Hamlet habite un vieux château féodal. Il se repose sur les affections si tendres de la jeunesse ; il croit et il aime, lorsque, une nuit, le spectre de son père lui apparaît. Hamlet apprend que sa mère, pour laquelle il avait tant de vénération, a tué son époux pour placer la couronne sur la tête de son amant. Cette révélation brise dans son âme toute croyance et tout senti-

nues dangereuses pour les populations groupées autour d'elles, c'est-à-dire quand Lyon se fut étendu vers la Quarantaine, vers Perrache, vers la Croix-Rousse, et qu'on eut pour ainsi dire disputé le terrain aux abattoirs, il eût été rationnel de consulter ces mêmes besoins et de créer plusieurs établissements pour remplacer les boucheries. Il n'en fut pas ainsi ; on n'en créa qu'un seul, et dans des proportions tellement exiguës, qu'il ne fut pas difficile de prévoir qu'il serait insuffisant. Le *Censeur* du 1<sup>er</sup> septembre 1836, après avoir discuté ses dimensions, l'annonçait d'une façon précise, et ses prévisions se sont réalisées. Un abattoir se compose de bergeries pour les moutons, d'écuries pour les bœufs et les veaux, d'échaudoirs pour l'abattage, de séchoirs, de triperies, de fonderies de suif, de cours de voirie, etc. Il faut que toutes ces diverses parties soient assez vastes pour répondre aux nécessités du service auquel elles sont spécialement affectées, pour que toutes les industries y puissent être exercées convenablement, sans que le défaut d'aménagements nécessaires ou le manque d'espace puisse être une cause de dommages pour ceux qui sont obligés de conduire leurs bestiaux à l'abattoir. Ces conditions ont-elles été remplies par l'établissement de Perrache ? Nullement.

Il s'est consommé à Lyon, en 1839, treize mille neuf cent soixante-quatre bœufs, trente-deux mille huit cent cinquante-quatre veaux, et cent trente-neuf mille cent quatre-vingt-quatre moutons. Le reculement des barrières qui a été opéré au milieu de l'année dernière, et dont le résultat ne s'est fait sentir que sur les six derniers mois, ne permet pas de douter que ce chiffre sera dépassé cette année ; il entrera donc à l'abattoir en moyenne, par semaine, environ deux cent soixante bœufs, six cent trente veaux et deux mille six cents moutons, eu égard à ceux qui entrent maintenant aux barrières après avoir été abattus dans les faubourgs. Les échaudoirs doivent être assez nombreux pour que l'abattage puisse être fait commodément, les écuries et les bergeries assez vastes pour abriter les bestiaux qui ne sont pas abattus le jour même de leur arrivée ; les séchoirs doivent offrir des emplacements assez grands pour que les cuirs et les peaux puissent y sécher avant d'être vendus.

Ce sont là les premières règles de toute construction ; tout monument, sous peine d'être incomplet, doit remplir la destination pour laquelle il a été élevé.

Sous ces divers rapports, l'abattoir de Perrache est à peu près manqué. C'est surtout en hiver où la consommation est plus grande que l'exiguïté se fait plus vivement sentir. Cent trente-deux bouchers sont entassés dans quarante échaudoirs trop petits pour qu'ils puissent abattre en même temps, en sorte que le travail doit se prolonger fort avant dans la nuit. Trente-six bergeries sont destinées aux moutons ; mais il n'en peut entrer à grand-peine que soixante dans chacune, en sorte que durant l'hiver, où la consommation est au moins d'un tiers de plus qu'en été, il faudra, après l'abattage du premier jour, entasser ces animaux les uns sur les autres.

Soixante séchoirs sont affectés aux trois mille quatre cent quatre-vingt-dix peaux des animaux abattus. Ces séchoirs qui en peuvent contenir un nombre double seraient bien suffisants si les peaux séchaient en deux semaines, mais il leur faut pour cela trois semaines en été et six semaines en hiver, en sorte qu'une grande quantité de peaux et de cuirs sont étendus dans les séchoirs des anciennes bouche-

ment ; sa vie morale est détruite, aucune base ne peut la soutenir. Le génie du mal, l'emportant sur le génie du bien, trouble son cerveau. Il croyait à la justice de Dieu, il n'y voit que de l'ironie ; il se prend à rire de tout. Le ciel ! sa yeux, ce sont des nues plus ou moins vaporeuses. La mort ! c'est le néant ou un sommeil ; mais, pendant le sommeil, on rêve, et quel rêve ? se dit-il en lui-même. Cette idée l'épouvante. Il devient presque fou ; il ne croit plus qu'au spectre. L'amour ne peut pas même dissiper son désespoir. Dans son doute, il va jusqu'à demander à sa fiancée si réellement elle est belle, si elle est pure, si elle l'aime. Qui ne connaît le fameux monologue où son âme se déchire elle-même morceaux par morceaux, et où le scepticisme se résume si bien par ces paroles que n'oublie jamais ceux qui les ont entendues une fois : *Être ou n'être pas, voilà toute la question.*

D'Hamlet à Faust, la société a parcouru plusieurs cercles d'idées et de croyances. C'était dans son cœur, dans les replis de sa pensée réduite à ses propres forces, qu'Hamlet, le sceptique du moyen-âge, cherchait une solution aux destinées humaines ; mais aujourd'hui que l'esprit de l'homme a dévoré bien des sciences, le doute sera moins farouche que celui d'Hamlet, moins soumis, moins religieux que celui de Job, moins grandiose que celui de Prométhée. Il franchira les barrières terrestres qui ont retenu ses devanciers, et s'alliera aux esprits du mal. Faust a lu jusqu'aux dernières lignes de ses vieux livres dans l'espoir d'y découvrir la vérité qu'il cherche. Tout ce qu'il peut y avoir d'émotion et de forces dans son âme, il l'a donné en pâture à la faim insatiable de son cerveau, et pourtant il sent dans sa poitrine vide de cœur un Dieu puissant qui l'agite. Quel est ce Dieu, si ce n'est la force de l'intelligence ? Mais pourquoi cette puissance est-elle bornée ? La mort semble à Faust le seul libérateur qui puisse délivrer ce Dieu enchaîné par des liens matériels. Le poison est prêt, lorsque tout-à-coup il entend passer une procession dans la rue ; des chants l'accompagnent. La sérénité qui règne avec la foi sur toutes ces physionomies lui donne le doute de sa résolution, il l'abandonne. Dès lors tout

rics, que les foyers d'infection qu'on a voulu détruire existent encore en partie et que sous ce rapport le but n'est pas atteint.

En bâtissant un monument il faut consulter les besoins du commerce et de l'industrie qu'on y veut amener, et c'est là ce qu'on n'a pas fait. Si l'industrie des bouchers est trop resserrée, si leur commerce souffre, ce sera au détriment du consommateur. A Paris et dans d'autres villes, les peaux et les cuirs se vendent frais; à Lyon, au contraire, on les vend secs. La boucherie lyonnaise alimente les marchés de Bourg et de Pont-de-Vaux, de Valence et de Crest, et enfin de l'Auvergne; tous ces marchés achètent après la dessiccation, en sorte que les peaux restaient quelquefois plusieurs mois dans les anciens séchoirs. Voilà des habitudes dont il fallait tenir compte en traçant le plan de cette bonbonnière qu'on nomme abattoir. Pour remédier à cet inconvénient, qui est le plus grand de tous, et qu'il eût été facile d'éviter en traçant des plans de telle sorte qu'on pût faire des bâtiments à deux étages sans leur donner l'air de châteaux de cartes, ce qui arriverait aujourd'hui si on faisait un étage de plus, il faudrait convertir les fenils en greniers, ou élever des greniers dans une autre partie de la presqu'île; l'établissement d'une sorte de succursale permettrait en même temps d'y faire des bergeries.

Ce que nous disons pour les cuirs peut également s'appliquer aux suifs. Nous savons bien que la ville ne pouvait pas être obligée à livrer des magasins tellement grands que les bouchers eussent pu y faire des amas et attendre que des spéculations leur permettent de vendre plus cher; ce n'est pas là ce que nous demandons; mais il fallait au moins leur donner un emplacement assez vaste pour qu'ils pussent attendre un temps moralement nécessaire à leurs opérations.

Les mêmes inconvénients se présentent pour la triperie où il manque d'emplacement nécessaire pour faire sécher les poils qui fermentent et se détériorent.

Les cours de voirie n'ont pas été mieux conçus; ce sont de véritables cloaques ou les robinets sont mal placés, ou les ouvertures pour l'écoulement ne sont ni assez nombreuses, ni assez larges.

Par une préoccupation assez étrange, on a oublié, en faisant l'abattoir, qu'on était tout près du Rhône et de la Saône, et que ces fleuves grossissent quelquefois, de sorte que les matières qui doivent s'écouler par les canaux y sont au contraire retenues et refoulées quand les eaux sont grosses.

En résumé, la construction d'un abattoir, malgré tous ses défauts, a été une véritable amélioration; mais il semble que le peuple doive payer toute amélioration. Le loyer de celle-ci ne s'est pas fait attendre; à peine l'abattoir est-il ouvert que la viande enchérit de dix centimes par kilogramme. Cette augmentation est-elle juste? est-elle suffisamment justifiée par les frais nouveaux imposés aux bouchers? C'est ce que nous examinerons dans un second article.

### Chronique Lyonnaise.

ARRÊTÉ DE M. LE PRÉFET DU RHONE.

Nous préfet du Rhône,

Vu la loi du 21 mars 1831 sur l'organisation municipale portant :

« Art. 23. Les conseils municipaux se réunissent quatre fois l'année, au commencement des mois de février, mai, août et novembre. Chaque session peut durer dix jours.

» Art. 24, § 2. Dans les sessions ordinaires, le conseil municipal peut s'occuper de toutes les matières qui rentrent dans ses attributions.

» § 5. Le maire préside le conseil municipal; les fonctions de secrétaire sont remplies par un de ses membres nommé au scrutin et à la majorité, à l'ouverture de chaque session.

Arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. Les conseils municipaux des communes de ce département seront convoqués pour le 1<sup>er</sup> février prochain, à l'effet de tenir leur première session ordinaire de 1840 qui sera close au plus tard le 10 du même mois.

rien, tout rapport est rompu entre lui et le génie du bien. Il se livre à la nécromancie. Il souffle sur ses fourneaux, mais rien ne sort de ses creusets. Il invoque le génie du mal, et Satan apparaît sous le nom moderne de Méphistophélès. Un pacte est signé entre eux. Faust pénètre dans un autre monde; sa pensée est emportée dans des abîmes insondables. En vain demande-t-il au sable qui repose au fond de ces abîmes le mot de l'énigme qu'il poursuit; il n'entend pour toute réponse que l'écho de sa parole.

Tels sont les quatre grands actes de la terrible tragédie du scepticisme, actes qui ont embrassé quatre phases de progrès; chacun a marqué pour ainsi dire l'insuffisance du passé, et a été une aspiration vers l'avenir. Aux questions qu'avait soulevées le livre de Job, le christianisme a répondu. Le platonisme a délivré Prométhée de la haine des dieux, et l'avenir, nous a dit M. Quinet, porte sans doute dans son sein une réponse à Hamlet et à Faust. Cette réponse sera le germe d'un progrès nouveau, et fera faire à l'humanité des pas rapides dans la voie des vérités. Tous ces poèmes ont été une expression de la société où ils ont paru. Job, dans lequel se résume la poésie et la religion hébraïques, ne voyait, dans son désespoir, que le néant au-delà de la mort. Il se révolta bien contre l'injustice de Dieu, mais il se soumit. Prométhée resta l'ennemi irréconciliable des dieux, leur reprochant sans cesse cette espèce de sceau de fatalité imprimé sur la race des hommes. Cet orgueil de l'esprit fut remplacé par une ironie éternelle; Hamlet, qui fut le Voltaire du moyen-âge, en était venu à ne plus croire qu'à un spectre. Faust alla plus loin encore; l'orgueil et l'ironie ne suffirent plus à ce génie révolté, il nie Dieu et se prépare à le combattre dans l'éternité en se livrant à Satan.

Quoique le doute ait traversé et doive traverser encore le cœur des sociétés, a dit M. Quinet en finissant, il ne faut pas pour cela renoncer à découvrir les phénomènes de notre nature et les mystères qui la dominent. Le doute est, comme la foi, un instrument de vérité; il pousse à l'investigation et contribue au développement providentiel. On doit savoir gré à cet élo-

Art. 2. A l'ouverture de la session, le conseil municipal de chaque commune nommera, dans les formes déterminées par la loi, un secrétaire parmi ses membres.

Art. 3. Il délibérera ensuite sur tous les objets que le maire président lui soumettra en vertu des lois, des règlements généraux d'administration ou des instructions spéciales de l'autorité supérieure, et il pourra, en outre, dans la limite de ses attributions, s'occuper de toutes les affaires d'intérêt communal.

Art. 4. MM. les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Recueil des actes administratifs*. H. JAYR.

— Hier, vers les deux heures, une foule nombreuse était amassée dans la rue Lanterne, autour d'un malheureux ouvrier, qui venait d'y tomber de besoin et d'inanition. Relevé par un passant, ce pauvre homme a été conduit dans une auberge où son conducteur lui a fait donner à diner.

Ce malheureux qui est dans une position déplorable, et qui ressemble à un squelette ambulante, n'a rien pu obtenir du bureau de bienfaisance, attendu qu'il n'est plus domicilié, et qu'il a été retiré, lui, sa femme et ses enfants, par une personne charitable, mais qui ne peut fournir à leurs besoins.

— M. le procureur-général Borély a été, ces jours derniers, à Aix, l'objet d'un acte de brutalité. M. le procureur-général passait, vers les huit heures du soir, sur la place des Carmélites, donnant le bras à Mme Borély, lorsqu'il reçut par derrière un coup violent qui faillit le renverser. La famille de l'agresseur s'est empressée d'exprimer à M. le procureur-général un vif regret de cette insulte.

GYMNASÉ ÉQUESTRE FRANCONI.

Samedi 1<sup>er</sup> février.

Spectacle extraordinaire au bénéfice de M. Bastien Franconi. — Début de M. Redisha, grotesque anglais.

*Grande lutte équestre*, par MM. Bastien et Gillet.

*La Cachucha*, par Mme Victor Franconi.

*Pas de trois équestre*, par M. L. Franconi, Mmes Bastien et Antonio.

*Blanche*, dressée par M. Franconi.

*Mayeux*, ou *l'Homme à la mode*, scène à travestissements, par M. Bastien.

*L'Enseignement Mutuel*, par Rob-Roy et Simoun, chevaux dressés par M. Victor Franconi.

*Le Grand Tremplin*.

*Intermèdes des clowns*.

*Exercices divers*.

MM. Franconi n'ont plus que six représentations à donner.

Paris, 29 janvier 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Moniteur* nous annonce ce matin que M. le comte de l'Apparent, préfet du Cher, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite, et qu'il est remplacé dans ses fonctions par M. Morisot, sous-préfet de Valenciennes. On disait cet après-midi à la chambre que la mise à la retraite de M. de l'Apparent était le résultat des dénonciations de plusieurs pèlerins légitimistes qui s'étaient plaints d'avoir été inquiétés par lui dans leur voyage à Bourges. On dirait que la cour ne sait que faire pour être agréable au parti légitimiste.

— On sait que, depuis bientôt un mois, tous les conseils de famille de la garde nationale parisienne sont saisis de l'examen d'une très-grande question. Il s'agit de modifications à apporter dans l'uniforme de la milice citoyenne. Il paraît que cette question n'a été mise à l'ordre du jour que pour détourner les esprits de la réforme électorale, dont, au dire de l'état-major, ils s'occupaient beaucoup trop; quelques personnes prétendent encore qu'on ne veut apporter de changements dans l'uniforme de la garde nationale que pour dégouter bon nombre de citoyens qui ne pourraient pas faire les dépenses que ces changements exigeraient, et les expulser afin de ne conserver dans les rangs que des amis furieux d'uniformes et enchantés de jouer au soldat.

quent professeur d'aborder, en philosophe aussi bien qu'en poète, ces grandes questions qui remuent si fortement le cerveau de l'homme, et dont la solution doit conduire à des vérités de premier ordre. Il a mis dans la peinture de ces immenses douleurs intimes tant de chaleur d'âme, il en a si bien lié les causes à la marche de la pensée, que son auditoire s'est retiré ému comme toujours, et profondément pénétré de l'importance de ces questions. A. CURTON.

A UNE JEUNE FILLE POÈTE.

A MADEMOISELLE ANAIS B.

Si j'étais jeune fille, et si dans ma saison

J'étais jeune et poète,

Pour chanter, j'aimerais mieux un nid de pinson

Qu'un trépied de prophète;

Je saurais peu quel vent pousse l'humanité

Et quel trône vacille,

Mais je dirais son nom à chaque fleur, l'été,

Si j'étais jeune fille!

Je n'aurais jamais lu nos apôtres nouveaux

Qui pleurent ou prédisent,

Mais j'irais par les bois dérober aux oiseaux

Les secrets qu'ils se disent;

J'irais, comme une sœur du peuple harmonieux

Qui vole et qui babille,

Saluer avec lui chaque aube dans les cieux,

Si j'étais jeune fille!

Sans avoir demandé ce que c'est que la foi,

La vérité, le doute,

Comme une eau qui s'enfuit sur sa pente, ainsi moi

Je courrais sur ma route;

Si le siècle s'agite en sa nuit sans sommeil

Où nul phare ne brille,

Je l'aurais ignoré! — Je verrais le soleil

Quoi qu'il en soit, plusieurs conseils de famille ont rejeté la proposition d'un changement dans l'uniforme. D'autres ont demandé que, si des changements devaient avoir lieu, on profitât de la circonstance pour supprimer les compagnies d'élite et décider qu'à l'avenir la tenue serait la même pour tous les citoyens que la loi appelle à faire partie de la garde nationale. La manifestation de ce vœu est le résultat d'une réaction qui se fait depuis long-temps sentir contre l'aristocratie des bonnets à poils; c'est une tendance qui part d'un principe généreux et qui sera bientôt générale dans toutes les compagnies de la garde nationale parisienne.

— On s'est entretenu à la chambre des travaux de la commission des rentes. M. Lacave-Laplagne, qui avait été nommé comme conversionniste, a, dit-on, tourné le dos à la majorité de la commission; il s'est rangé aux idées de M. Delaborde, c'est-à-dire aux idées de la cour qui compte dans la commission deux adversaires d'une mesure que la France réclame presque unanimement. On assure que cette défection n'empêchera pas la commission de substituer un nouveau système plus praticable et plus immédiatement réalisable à celui que M. le ministre des finances a proposé.

C'est demain que la chambre doit s'occuper, dans ses bureaux, du projet de dotation Nemours. L'opposition Barrot doit s'assembler, avant cette réunion, pour décider si elle se contentera de repousser le projet sans prendre part à la discussion, ou bien s'il ne conviendrait pas davantage que ses chefs profitassent de la circonstance pour ressaisir leur popularité qui chaque jour s'amointrit et s'en va.

On disait cet après-midi que le projet de loi sur les successions serait retiré, tant le mauvais accueil qui lui a été fait annonce qu'il rencontrera d'opposition dans la chambre. Au moment où nous écrivons, les députés des départements intéressés dans la question sont réunis pour délibérer sur un nouveau système à présenter avec des chances de le voir plus favorablement accueilli par l'opinion et par les chambres.

— Deux nouvelles publiées ce matin par les journaux avaient, cet après-midi, jeté une certaine agitation parmi les députés qui s'étaient réunis au palais Bourbon pour y continuer, dans leurs bureaux, l'examen du budget de 1841. Ces deux nouvelles, c'était, d'une part, la retraite du cabinet motivée sur ce que le roi aurait refusé de signer la nomination de M. Guizot à l'ambassade de Londres; de l'autre, la nomination de M. Guizot à ce poste si important dans les circonstances où nous nous trouvons. Cette dernière nouvelle, qui se trouve vraie, détruit la première, qui, à ce qu'il paraît, aurait été elle-même confirmée par l'événement, si le roi n'avait cédé devant la volonté unanime de son conseil de se retirer plutôt que de laisser davantage entre les mains de M. Sébastiani l'ambassade de Londres.

On conçoit, du reste, que la cour ait tenu à conserver M. Sébastiani comme ambassadeur près le cabinet de Saint-James. M. Sébastiani est un vieillard tombé en enfance, qui faisait toutes ses volontés, qui correspondait directement avec elle, qui la laissait, en un mot, maîtresse de donner à la politique extérieure, qui se traite à Londres aussi bien qu'à Paris, la direction qui souriait le plus à ses goûts, à ses idées, à ses affections.

— Le *National* publiera demain un premier relevé des pétitions qui sont parvenues au comité. Cent trente-huit communes sont mentionnées dans ce premier relevé pour un chiffre de 17,440 signatures, et dans ce nombre il en est 101 qui l'année dernière n'avaient fait aucune manifestation réformatrice.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 29 JANVIER.

Toujours même calme dans les affaires avant l'ouverture. La rente était à 80 87 1/2, et plutôt demandée qu'offerte. Au parquet elle a ouvert à 80 90, et pendant quelque temps elle est restée demandée à ce prix. Quelques ventes faites par le parquet ont déterminé une faible réaction en baisse. La rente est tombée à 80 80, et elle a fermé au parquet à 80 85.

A quatre heures, elle était offerte à ce dernier prix.

C'est par erreur que nous avons annoncé hier que le

Si j'étais jeune fille!

L'air des prés me ferait rêver, rire ou sauter,

Toute heureuse de vivre;

La fauvette serait mon seul maître à chanter,

Les champs seraient mon livre.

Comme en un frais écrin je ferais là mon choix,

Et sous une charmille

J'irais parer ma lyre avec les fleurs des bois,

Si j'étais jeune fille!

La cigale aux bluets parle dans les sillons,

Aux grands blés l'alouette;

L'âtre se réjouit d'écouter les grillons;

Car tout a son poète.

Moi je serais, — bien mieux qu'un écho des docteurs, —

La voix de la famille;

Et mes vers chanteraient ce que rêvent nos cœurs,

Si j'étais jeune fille!

Car il est deux trésors qu'on ne peut appauvrir,

Qu'on creuse à fantaisie,

Il est deux vrais ruisseaux d'où coule, sans tarir,

Toute la poésie:

La nature et le cœur! — Deux célestes forêts,

La musique y sourmille; —

J'y chercherais la mienne et je l'y trouverais,

Si j'étais jeune fille!

Mais je donnerais tout, laurier déjà fondé,

Peuple ému de m'entendre,

Pour un seul mot de l'être à qui j'aurais gardé

Ma chanson la plus tendre;

Je jetterais mon luth pour tenir, tout le jour,

Sa main sous ma mantille;

Le génie est bien beau! — j'aimerais mieux l'amour,

Si j'étais jeune fille!

(Revue du Lyonnais.)

grand duché de Saxe-Gotha appartient à la future du duc de Nemours. Ce duché appartient à son oncle, duc régnant, qui a plusieurs enfants, ce qui ne permet pas de penser que la princesse Victoire puisse jamais en devenir propriétaire.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ITALIE. — On nous écrit de Naples, le 20 janvier : Le roi, voyant les progrès des marines turque et égyptienne, et voulant avoir sa part d'influence dans la Méditerranée dont Naples et la Sicile ont eu autrefois le sceptre, a décidé que ses forces navales recevraient un accroissement considérable. En conséquence, les ingénieurs-constructeurs de l'arsenal ont été autorisés à construire successivement des navires de guerre pour porter l'effectif de la flotte à 12 vaisseaux, 15 frégates et 20 corvettes et bricks. Des commandes considérables de bois, cuivre, chanvre, etc., ont été faites; on va élever de nouvelles écoles de construction, on recrute des ouvriers, et les travaux seront poussés avec une grande activité.

Le royaume de Naples est assez riche pour entretenir une escadre de 47 voiles, et cet effectif est suffisant pour que l'on compte le royaume des Deux-Siciles pour quelque chose dans les différends qui vont se vider sur la Méditerranée.

Les difficultés qui se sont élevées entre le gouvernement français et le roi de Naples au sujet du service des paquebots-postes sont sur le point d'être aplanies, au moyen de concessions faites de part et d'autre.

M. le duc de Bordeaux a été mieux accueilli ici qu'à Rome; la France n'est pas représentée à Naples, et aucune considération n'a pu retenir le chef du gouvernement et ses hauts fonctionnaires; d'ailleurs Naples est plus éloignée de Marseille que Rome, et les susceptibilités du cabinet des Tuileries s'y seraient montrées moins effarouchées.

On lit dans l'Emancipation de Toulouse du 28 courant :

L'installation de M. le procureur-général Plougoulm n'a pas eu lieu hier, comme cela avait été annoncé. Cette cérémonie judiciaire est renvoyée à jeudi prochain.

Le bataillon du 38<sup>e</sup>, de retour de Foix où sa présence était parfaitement inutile, a repris hier, sur le cours Dillon, à Toulouse, les expériences concernant le nouveau fusil à percussion. Ces exercices avaient attiré une grande affluence de curieux.

On disait l'autre jour à Mehemet-Ali que l'Angleterre armait trente-cinq vaisseaux. « En ce cas-là, ce n'est pas à moi qu'elle en veut », répondit-il. L'époque actuelle est pour elle le moment favorable. C'est l'époque du remaniement de la Turquie.

L'Europe veut l'asseoir, autant que possible, sur des bases fortes et stables pour maintenir la prétendue intégralité de l'empire ottoman, tout en divisant les deux races. Une nouvelle ère de prospérité et de grandeur s'ouvrira pour l'Egypte; de là daterait ses vrais progrès dans la civilisation, et chaque année, en augmentant sa force, verrait diminuer pour l'Angleterre les chances de posséder un jour l'anneau qui rompt aujourd'hui la chaîne de communication de ses possessions de l'Inde avec la métropole.

Le Bulletin des Lois du 27 janvier est tout financier.

Une ordonnance du 7 décembre ouvre au ministre des travaux publics un crédit extraordinaire de 106,000 fr. pour travaux de sûreté à la prison du Luxembourg.

Une ordonnance du 14 met à la disposition du même ministre un nouveau crédit de 123,311 fr. 69 c. pour travaux à exécuter à la chambre des pairs.

Par ordonnance du 15 décembre, un crédit de 1,540,705 fr. 82 c. est mis à la disposition du ministre des travaux publics sur l'exercice 1839 pour la dépense des travaux publics de la ville de Paris payés sur le budget général de l'Etat.

Une autre ordonnance du 20 décembre ouvre au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1840, un crédit de 3,734,000 fr. pour travaux à différents édifices et monuments. Dans cette somme les travaux à exécuter pour les bureaux de l'intérieur, du ministère de l'instruction publique et de l'hôtel du quai d'Orsay sont compris pour 2,150,000 fr.

Nous croyons que le Temps est parfaitement renseigné quand il émet des doutes sur l'acceptation par le cabinet anglais des propositions de M. de Brunow. Voici ce que nous trouvons aujourd'hui dans ce journal :

D'après une lettre de Londres qui nous arrive aujourd'hui, nous sommes persuadés que les négociations entre l'Angleterre et la Russie, négociations qu'on dit agréées à Saint-Petersbourg, n'étaient pas même, il y a trois jours, soumises officiellement à M. de Brunow et mises en délibération dans le cabinet anglais.

Il y a plus, on nous écrit que lord Palmerston hésite lui-même devant les arrangements qu'il avait dessein de proposer, non pas à la Russie, mais aux cinq puissances. Il comprend que les uns, arrachant Constantinople au protectorat des soldats moscovites, ne satisfaisaient point le czar; que les autres, sacrifiant les intérêts de Méhémet, ne pourraient obtenir l'assentiment de la France.

Ainsi, à nos yeux, les propositions de M. de Brunow sont mortes, et celles de lord Palmerston ne sont pas encore nées.

On lit dans le Courrier français :

La nomination de M. Guizot à l'ambassade de Londres est signée; le ministère a dû en donner avis au gouvernement anglais. M. Guizot ne se rendra pas immédiatement à son poste; il a paru convenable que M. Sébastiani, pour clore sa carrière diplomatique, assistât au mariage de la reine Victoria.

Quand M. Guizot quitterait Paris aujourd'hui même, il arriverait encore trop tard pour empêcher le gouvernement anglais de faire une grande folie. Le Courrier de Londres annonce que l'Angleterre accepte décidément les propositions de M. de Brunow, que le traité est arrêté, et qu'il n'y manque plus que les ratifications d'usage. Cette nouvelle, mise ce soir en circulation dans les salons politiques, y a produit une profonde sensation. A l'appui de l'article du Courrier, on citait des paroles de M. Molé, et, pour le contredire, on n'avait que le démenti donné par deux ministres dans ces termes très-peu rassurants : « Le traité n'est pas encore signé. »

Si le traité n'est pas signé, il le sera probablement avant peu. Il paraît que lord Palmerston, avant de s'engager, a consulté les tories qui lui ont promis leur appui. Cette politique n'a d'ailleurs trouvé, dans le conseil de la reine, que quatre adversaires, l'illustre lord Holland, lord Lansdown, le chancelier de l'Échiquier, M. Baring, et lord Carnarvon. Voilà donc l'alliance des whigs et des tories conclue, du moins pour ce qui touche à la question extérieure. Nous espérons que le patriotisme des libéraux anglais va se réveiller. En tout cas, nous défions le gouvernement anglais d'exécuter lui-même, comme il le prétend, le pacha d'Égypte. Il faudra laisser ce soin à la Russie, et quand les uniformes russes auront paru dans l'Asie-Mineure

du consentement du ministère whig, nous verrons l'effet que cette nouvelle produira sur le peuple anglais.

On va afficher dans les bureaux de tabac un tableau relatif à la vente du tabac en grammes. Les prix sont fixés comme il suit :

Grammes.	fr.	c.	Grammes.	fr.	c.
6	»	5	200	1	60
12	»	10	100	»	80
18	»	15	50	»	40
25	»	20	20	»	16
1,000	8	»	10	»	8

On voit, par ce qui précède, qu'en achetant telle ou telle quantité de tabac au poids nouveau, il y a perte ou bénéfice pour le priseur, d'après l'ancien poids.

Grammes.	Pertes du priseur,	Milligrammes.	4 petites prises.
6	—	248	9
12	—	495	—
18	—	744	14
25	Bénéfice du priseur.	—	—
1,000	Ni perte ni bénéfice.	—	—
500	—	—	—
200	Bénéfice du priseur,	6	—
100	—	3	—
50	—	2	—
20	—	6	—
10	—	3	—

Ainsi, priseurs, n'achetez ni pour 5 ni pour 10 c. de tabac, mais encore moins pour 15 c.; mais achetez-en pour 4, 8, 16, 20 et 40 c.

#### REVUE DES JOURNAUX.

NATIONAL. — Le bruit s'est répandu aujourd'hui, à la bourse, que le roi Othon Ier, cette triste majesté à laquelle la diplomatie européenne avait si péniblement édifié un trône sur les ruines de la Grèce, obligé de fuir devant une insurrection populaire, venait de quitter les côtes de l'Attique et de se diriger, par le golfe de Venise, vers la cour du roi son père. Cette nouvelle, que nous ne sommes pas en mesure de garantir, n'est cependant pas un événement impossible. Voici, en effet, ce qu'on lit, à la date des premiers jours de janvier, dans le journal de Malte *il Mediterraneo* :

« Un mouvement est sur le point d'éclater en Grèce; on parle même d'un complot qui avait été découvert à Athènes contre le ministère actuel, et l'on dit que la Russie est pour beaucoup dans cette affaire. »

« Le peuple et la presse demandent la constitution de Trézène, qui a été suspendue, mais jamais abolie. On se rappelle, en effet, que les puissances alliées promirent aux Grecs que le vœu de la nation, c'est-à-dire la convocation de l'assemblée nationale, serait exaucé à l'arrivée du roi Othon; le roi de Bavière leur fit la même promesse, et cependant des années se sont déjà passées sans que la promesse ait été tenue. »

COMMERCE. — Il n'est bruit ce soir que de la retraite du cabinet. Le motif ostensible du désaccord entre le ministère et la couronne serait le refus du remplacement de M. Sébastiani et du rappel des semestriers. Le cabinet, n'ayant pu obtenir ces deux points, aurait offert hier sa démission.

A cette nouvelle, les ambitions en disponibilité se seraient mises en campagne. MM. Molé, Guizot et Thiers auraient déclaré tous trois avoir chacun un ministère prêt à offrir. Toutefois la balance aurait pu pencher pour M. Thiers, qui se portait fort de conserver le maréchal Soult, en lui faisant accepter le portefeuille de la guerre. Mais un membre du ministère sortant, ayant été informé de cette circonstance, serait allé demander au maréchal s'il avait permis qu'on disposât ainsi de lui, et le maréchal aurait été amené à déclarer qu'il ne voulait pas se séparer de ses collègues.

Il paraît pourtant que, dans l'intervalle, les démissions offertes hier auraient été acceptées, sur l'assurance donnée que le maréchal ferait partie du cabinet projeté. Les choses en seraient là ce soir. Tels sont les bruits à l'heure où nous écrivons.

CONSTITUTIONNEL. — Ce soir, le bruit était généralement répandu dans tous les salons ministériels qu'hier et aujourd'hui les ministres avaient offert leur démission au roi. On disait qu'elle n'avait pas été acceptée; mais on ajoutait que le général Sébastiani devait être remplacé dans son ambassade à Londres, et que tous les semestriers étaient rappelés à leurs corps.

LE PAYS. — Le bruit a couru aujourd'hui qu'une révolution avait éclaté en Grèce, et que le roi Othon avait été forcé d'abdiquer et de s'embarquer pour les côtes d'Italie.

Nous ne savons jusqu'à quel point les bruits semés à ce sujet méritent confiance, mais ils ont influé sur le cours des fonds.

#### Chambre des Députés.

Ordre du jour du mardi 28 janvier.

A midi, réunion dans les bureaux. Suite de l'examen du budget de 1841.

Exposé des motifs du projet de loi sur la prorogation du privilège de la Banque de France.

« Messieurs, le privilège accordé à la Banque de France par les lois des 24 germinal an XI (14 avril 1803) et 22 avril 1806 devant expirer le 22 septembre 1843, nous avons cru le moment arrivé de soumettre à vos délibérations un projet de loi qui a pour but d'en proroger la durée jusqu'à la fin de l'année 1867. »

« Protégée à son origine par toute l'influence du gouvernement, la Banque de France, qui vit figurer en tête de la liste de ses actionnaires le nom du premier consul, a répondu aux vœux du législateur. Ses progrès ont été lents; ils devaient l'être au milieu des circonstances difficiles qui ont accompagné et suivi sa création; mais ils ont été certains, et reposent aujourd'hui sur des bases dont la solidité en assure l'accroissement. Nous ne développerons pas devant vous le tableau des services rendus par la Banque de France. »

« Ceux qu'on lui doit ne sont pas méconnus. Cet établissement remplit à la fois les fonctions de banque de dépôt, d'escompte et de circulation. Comme banque de dépôt, il forme pour le commerce une sorte de caisse centrale où viennent se liquider, par de simples virements d'écritures en compte courant, la majeure partie des opérations de la capitale. Il effectue en outre gratuitement les nombreux recouvrements qui lui sont confiés. Par ses escomptes, la Banque offre à toutes les classes industrielles des ressources constantes à des conditions modérées, quelquefois restrictives, mais par cela même nécessaires pour en assurer le bon emploi. L'émission de ses billets, en ajoutant à son capital une monnaie de crédit, la met à même de venir en aide à un plus grand nombre d'intérêts, et imprime à la circulation des moyens d'échange la rapidité qui facilite et multiplie les transactions. »

« Le Trésor a trouvé dans cet établissement un concours non moins efficace que les particuliers; il en a usé comme eux et dans les mêmes limites, soit pour les avances qui lui ont été faites à certaines époques, soit pour l'encaissement des effets

de commerce, soit pour la conservation des deniers de l'Etat; car, à son égard, la Banque est un auxiliaire, non un instrument. Elle reste, en ce qui touche à la direction de ses opérations, dans une complète indépendance, et le gouvernement n'a et ne doit avoir d'autre prérogative que celle qui résulte du droit d'assurer le maintien des garanties nécessaires dans l'intérêt de tous. »

« Sous ces divers rapports, l'existence de la banque est utile, nécessaire, indispensable. Le besoin d'institutions de cette nature est tellement senti, que le penchant contre lequel il y a peut-être le plus à se tenir en garde aujourd'hui est celui qui porte à en réclamer aveuglément la multiplication. Dans tout ce qui concerne des établissements d'une si haute importance, il faut ne procéder qu'avec mesure, étudier attentivement les faits, et surtout se préserver d'illusions qui, si on leur cédaient, ne manqueraient pas d'amener tôt ou tard de fâcheux et redoutables embarras. Or, les avantages réels, directs, certains, que peuvent offrir les banques, nous les trouvons, sans aucun abus qui les altère, dans la banque de France. Quarante années d'épreuves ont fait connaître la prudence de son administration, la sagesse comme la puissance des lois et statuts qui la gouvernent; et nous ne vous proposons pas, dans les dispositions auxquelles elle obéit, de changements que ne justifierait aucune de ces nécessités évidentes qui seules auraient droit d'en commander. Il n'y a maintenant, dans l'usage d'une des facultés réservées à la banque de France, qu'une extension désirable et que nous avons dû prévoir. »

« Le pays est en progrès; le commerce et l'industrie s'y développent rapidement; la richesse mobilière augmente; les capitaux s'accroissent, et sur tous les points croissent et se répartissent la vie et le mouvement. Tout annonce donc que des besoins qui n'existent pas encore se révéleront dans l'avenir, et pour y répondre, à mesure qu'ils se manifesteront, nous demandons que le gouvernement soit autorisé, sur la proposition du conseil-général de la banque, à prescrire les modifications qui seraient reconnues nécessaires pour multiplier les comptoirs d'escompte, et étendre à un plus grand nombre de départements les avantages qu'ils présentent. »

« De telles modifications ne sauraient être précisées d'avance. Il faut attendre qu'elles soient réclamées par des considérations qui pourront être diverses suivant les circonstances et les localités. Dans tous les cas, nous les croyons essentiellement du ressort administratif. A l'administration appartient déjà le droit de créer des banques départementales avec le privilège d'émettre des billets de circulation. Le soin d'apprécier l'utilité de ces établissements, l'importance de leurs ressources, la nature et l'étendue des opérations qu'ils comportent, les garanties qu'ils doivent offrir, lui est confié, et il nous paraît naturel d'appliquer le même système aux mesures que pourrait exiger les ramifications de la banque de France partout où l'activité plus grande des affaires et les besoins du commerce viendraient à en appeler de nouvelles. »

« Un article spécial du projet de loi que nous soumettons à votre approbation remplace la banque de France et les banques autorisées dans les départements sous la loi commune qui régit le timbre des effets de commerce. D'après la loi du 24 germinal an XI, les banques privilégiées pouvaient demander un abonnement annuel pour le timbre de leurs billets. Ce mode était une faveur et un encouragement. Il convenait de ne pas nuire au développement d'institutions naissantes par des conditions trop rigoureuses; il importait de ne créer aucun obstacle à l'émission des billets. Les droits du fisc ne devaient pas être une entrave aux escomptes, ni servir de prétextes à l'élévation de l'intérêt. Ces considérations n'ont plus la même valeur, l'exception doit cesser. La modération de l'impôt permet aux banques de l'acquiescer dans sa plénitude, sans que leurs opérations aient à en souffrir. Nous proposons de l'asseoir, à leur égard, sur la somme des billets en circulation pendant l'année, et d'en régler la perception conformément aux lois des 24 mai 1834 et 20 juillet 1837. Cette mesure serait appliquée à la banque de France immédiatement, et aux banques établies dans les départements, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1841. »

« Messieurs, le projet de loi dont nous avons l'honneur de vous entretenir se recommande à votre sollicitude par son importance. L'assentiment que vous lui donnerez prolongera de vingt-quatre années une association qu'aucune autre ne pourrait remplacer avec autant de garanties pour le public et pour le gouvernement. »

« Vous maintiendrez un privilège immense, il est vrai, mais dont l'exercice n'est permis que dans l'intérêt de tous, et qui est assurée par les conditions qui en accompagnent la concession, par la prudence qui en règle l'usage, et par la continuelle surveillance dont il ne cessera pas d'être l'objet. Des théories plus ou moins brillantes, plus ou moins décevantes, ont été soutenues à diverses époques, et des systèmes de banque, dont la pratique a promptement débusqué leurs auteurs, ont quelquefois rencontré des partisans. Nous croyons inutile de vous en entretenir. En pareille matière, les moindres erreurs ont des conséquences fort graves, et il ne faut pas s'exposer à en commettre. »

« Nous avons l'avantage d'appuyer notre proposition sur des données positives, sur la pratique et l'expérience qui ont placé la banque de France au plus haut degré, non-seulement dans la confiance nationale, mais encore dans l'estime des nations avec lesquelles nous lient des relations de commerce. Le passé nous répond de l'avenir; il autorise nos espérances pour une progression dont nos départements se ressentiront. Nous ne doutons pas que le maintien du privilège qui lui est accordé ne doive aider la banque de France à étendre son action sur les points où cette action peut s'appliquer avec utilité. »

« La banque continuera de justifier cette haute concession par ses efforts pour élargir la circulation de ses billets, sans altérer les garanties qui doivent constamment leur servir de gage, et sans se départir de la circonspection éclairée qui peut seule la mettre à l'abri des crises dont elle a su se préserver jusqu'ici, mais dont nous avons vu au dehors tant et de trop redoutables exemples pour ne pas accepter la grande et salutaire leçon qu'ils renferment. »

#### Faits Divers.

Lundi, un déplorable événement causa la sensation la plus douloureuse dans le quartier du quai aux Fleurs. Entre six et sept heures du matin, des gardes municipaux, faisant une dernière ronde, trouvèrent, gisant sur le quai de l'Horloge, le corps inanimé d'une malheureuse femme de cinquante à soixante ans, dont la pâleur, l'amaigrissement, les vêtements, propres encore, mais tombant en lambeaux, révélaient à la fois la douleur et le dénuement. Saisis de compassion à la vue de tant de misères, les gardes municipaux, après avoir rappelé, non sans peine, cette pauvre femme au sentiment, la relevèrent, et la portant dans leurs bras, car elle était si faible qu'elle n'eût pu faire un seul pas, ils la conduisirent chez le plus voisin commissaire de police, M. Jennisson. (Quartier du Palais-de-Justice.)

Le commissaire de police, après avoir reçu la déclaration des gardes municipaux, et sans se rendre compte sans doute de

l'extrême état de prostration où se trouvait la malheureuse femme qu'on lui amenait, se contenta de rédiger un ordre d'envoi pour l'Hôtel Dieu, et les gardes municipaux se remirent en marche pour exécuter cet ordre.

Arrivés au parvis, les gardes municipaux déposèrent leur triste fardeau, pour rappeler à elle et ranimer la pauvre femme, avant de la présenter au bureau d'admission. Leurs efforts furent vains; la malheureuse, laissée sans secours durant les formalités de l'envoi et l'espace de temps, quelque bref qu'il eût été, qu'avait exigé sa translation, avait rendu le dernier soupir: elle était morte d'inanition, morte de faim!

(Gazette des Tribunaux.)

Ces jours derniers, vers deux heures, sur le quai de Billy à Paris, une jeune blanchisseuse, en traversant la planche qui conduit au bateau sur lequel elle travaillait, a été renversée dans la Seine par la violence du vent. Entrainée aussitôt par le courant, elle a disparu avant qu'on ait pu lui porter secours.

La Gazette de Metz rapporte que dimanche dernier, à la sortie des vêpres, un coup de vent terrible a enlevé quatre individus du portail de l'église de Noveant, et les a lancés à quarante pas de là, sur d'énormes pierres qui les ont blessés grièvement. On a relevé un vieillard de quatre-vingts ans tout meurtri, puis une jeune fille qui avait deux côtes luxées.

Au Havre, à trois heures de l'après-midi, au moment où un grain furieux passait sur la ville, la foudre est tombée sur la cheminée d'une maison. Le fluide électrique, après avoir enlevé la tête de la cheminée, a traversé le plancher d'une mansarde et a brisé les vitres de la croisée par laquelle il s'est dégagé. Plusieurs barres de fer, qui servaient de supports à la toiture, ont éprouvé une torsion semblable à celle qu'elles auraient pu recevoir par une forte enclume. On remarque encore, sur la cheminée atteinte, la trace noirâtre qu'y a laissée l'électricité. Personne, heureusement, n'a été blessé par la commotion.

L'impétuosité de l'ouragan a renversé le télégraphe placé sur la commune d'Eppeghem (Nord), au moment où le nommé Guillaume Selly, conducteur de ce télégraphe, le faisait manœuvrer. Selly a été, environ un quart d'heure après, retiré mort de dessous les pièces de bois.

Le vent a soufflé avec tant de violence qu'un grand nombre de maisons sont endommagées. Dans la banlieue de Paris, à Belleville surtout, des toitures entières ont été renversées. Dans Paris un cocher d'omnibus a été renversé de son

siège, sur le quai d'Austerlitz, près du Jardin-des-Plantes, et une petite voiture à un cheval a été jetée de côté sur le pont du Jardin-du-Roi; il y avait long-temps que l'on n'avait été témoin d'une tempête aussi violente et aussi longue.

— On écrit de La Haye (Hollande), 23 janvier:

« Le navire français la Providence, capitaine Dréjénée, portant un chargement de graines de lin, de Saint-Malo à Dunkerque, ayant été pris par le grand coup de vent qui règne depuis plusieurs jours, est venu échouer, dans un complet état de détresse, devant la barre de Schéveningue. Aussitôt qu'il fut aperçu de la côte, un bateau de sauvetage, sous la direction de M. P. Varkevisser, fut mis à la mer.

« Montée par dix intrépides marins, cette embarcation, après de nombreuses tentatives, aborda le navire et parvint à recueillir les naufragés de la Providence. Le courant rejetant vers la haute mer la barque ainsi chargée, ceux qui la montaient réunissaient leurs efforts pour la porter vers la rive, et ces efforts étaient activement secondés par le jeu d'une corde amarrée dans la dune et tenue par la population de Schéveningue, qui formait une chaîne dont la partie la plus avancée était fréquemment couverte par la lame. Mais en effectuant cette périlleuse opération, un des hommes du bateau sauveteur, Guillaume Kuyper, trébucha sur des cordages et tomba à la mer; cependant ce n'était là que le premier acte du drame. L'agitation inévitable dans un pareil moment occasionna un grand mouvement sur le bateau et le fit chavirer. Alors partit un long cri d'alarme du rivage où, parmi la multitude, se trouvaient rassemblés les femmes, les enfants des braves marins qui s'étaient si généreusement dévoués au salut de leurs frères.

« Une pareille scène ne peut se décrire! Mais, grâce au ciel, dans un si imminent danger, deux hommes seuls ont péri: le nommé Pierre Legalle, mousse, qui faisait partie de l'équipage du navire naufragé, et Guillaume Kuyper qui, retiré des flots encore vivant, a succombé peu de temps après, laissant une femme et quatre enfants en proie à la misère.

« Les naufragés, recueillis dans l'hôtel des Bains et pourvus de tout ce qui leur était nécessaire par les soins des agents de la Société des Naufragés qui étaient sur les lieux, ne savaient comment exprimer la reconnaissance que leur inspirait le dévouement admirable des marins sauveteurs. Le ministre de France, M. de Bois-le-Comte, qui avait été témoin de tous les efforts des pilotes de Schéveningue, est venu plusieurs fois porter aux naufragés l'assurance de son vif intérêt. »

— Le Progrès du Pas-de-Calais, du 27 janvier, rapporte ce qui suit:

« Une curieuse découverte, due au hasard, vient de révéler dans la commune d'Hermies, près de Bapaume, l'existence d'un village souterrain.

« Ces jours derniers, pendant les grandes pluies, un énorme éboulement s'est opéré tout près des habitations d'Hermies; quelques jeunes gens, plus intrépides que prudents, se sont déçifés à descendre au fond de ce trou à l'aide de plusieurs échelles fixées au bout les unes des autres et formant une longueur d'environ trente mètres. Quelle n'a pas été leur surprise, lorsqu'ils ont reconnu, à cette profondeur de trente mètres, de belles rues bordées de chaque côté de cellules, de chambres, qui évidemment ont dû jadis être habitées!

« Les rues sont assez larges pour donner passage à une voiture; les chambres, de différentes grandeurs, sont plus ou moins propres, élégantes; quelques-unes sont dallées. S'il faut en croire les hardis explorateurs, leur nombre s'éleverait à 1,000 ou 1,500; mais ce chiffre nous paraît exagéré, malgré notre confiance dans la sincérité des personnes qui nous ont raconté ce fait.

« Ce qui a le plus frappé ces jeunes gens, c'est une tour en maçonnerie, garnie d'un escalier tournant. Après avoir gravi cet escalier, et avoir violemment frappé contre la voûte de la tour, on s'est aperçu qu'elle donnait entrée dans le clocher même de l'église d'Hermies. Une porte y a été aussitôt pratiquée. »

« Malheureusement, en continuant leur course à travers ces nouvelles catacombes, la rareté de l'air respirable a fait éteindre les chandelles qu'ils portaient, et ils se sont vus forcés d'abandonner leurs recherches. Revenus à la hâte au lieu par où ils étaient descendus, un des leurs manquait. Ces courageux jeunes gens sont alors retournés sur leurs pas sans lumière. Ils ont appelé, et des gémissements partis d'un puits profond de vingt mètres ont répondu à leurs cris. Leur camarade y était tombé pendant la retraite. Il a été retiré avec une jambe cassée et presque asphyxié. »

BOURSE DE PARIS DU 29 JANVIER.

Cinq pour cent . . . . .	112 15
Trois pour cent . . . . .	80 85
Quatre pour cent . . . . .	105 95
Actions de la banque . . . . .	3150

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DIVERSES.

(7093) A VENDRE. — Plusieurs cabinets littéraires avec de bonnes clientelles.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>me</sup> Chardon, rue Luizerne.

(8006) A VENDRE DE SUITE.

Joli fonds de bonneterie et mercerie en détail, situé rue Lanterne, à l'angle de la boucherie des Terreaux. On donnera toute facilité pour les paiements. S'y adresser.

(8012) Les sieurs GUINET et PARISIS préviennent MM. les amateurs que, le 5 février prochain, ils recevront un grand assortiment de chevaux d'attelage et de chevaux de selle dressés.

(8013) A VENDRE. — Un fonds de mercerie situé dans un des meilleurs quartiers et belle position, exploité par les mêmes personnes depuis vingt-quatre ans; il a une très-bonne clientèle.

S'adresser rue de la Barre, n° 2, chez M. Bresard-Gouillon.

(8399) AVIS.

On trouve toujours à l'enseigne du Clos-Vougeot, rue Luizerne, n° 4 bis, des vins en bouteilles de toutes qualités, à des prix modérés et d'un choix parfait. Personne n'ignore que M. J. Lauseure, de Nuits, qui alimente ce dépôt, est réellement détenteur des vins du clos de Vougeot, Romané, Conti et Chabertin, vin du Rhin, Champagne, Bordeaux rouge et blanc, Bourgogne, Chablis.

AU GRAND N° 6,

Rue Saint-Côme, à Lyon.

COQUAIS a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un bel assortiment d'objets pour le service de table en beau plaqué et maillechort dit argenterie de Paris, plus un nouvel article en volfram que l'on garantit sur facture. Le couvert uni, 2 fr. 25 c.; à filets, 3 fr.; cuillers à potage, de 2 fr. 50 c. à 6 fr. (8398)

(367) MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ÉCOLE D'ARTILLERIE DE LYON.

AVIS.

Le public est prévenu qu'il sera procédé, en présence de M. le sous-intendant militaire Frosté, employé à la résidence de Lyon, le 10 février prochain, à l'école d'artillerie, sise rue de Penthièvre, 11, près la place Louis XVIII, à l'adjudication, sur soumissions cachetées et sur papier timbré, de la fourniture des bois de fascinage nécessaires pour les travaux à exécuter en 1840 au polygone de l'école d'artillerie de Lyon.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, et obtenir les renseignements désirables, tous les jours, de onze heures à quatre heures, à l'école d'artillerie précitée.

Reconnaitre l'empreinte de mon cachet sur le bouchon et sur la bouteille.

Depot dans toutes les Villes. PAR ORDONNANCE ROYALE 5065.

Sirop ne se débile qu'en bouteille revêtue de cette étiquette signée.

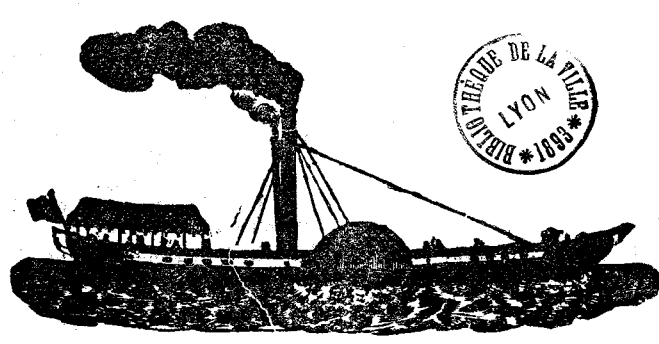
**SIROP DE JOHNSON BREVETÉ.**

PHARMACIEN, RUE CAUMARTIN, N° 1, A PARIS.

Les effets de ce Sirop sont très-remarquables dans les CATARRHES, dans les MALADIES NERVEUSES, dans les PALPITATIONS, dans certaines HYDROPSIES.

Eaux minérales naturelles et artificielles. REMÈDES BREVETÉS, AUTORISÉS, Annoncés dans les journaux. Chocobats de santé. Bains de vapeur à domicile.

DÉPOT GÉNÉRAL CHEZ VERNET, PH., PLACE DES TERREAUX, 13.



LE BATEAU A VAPEUR EN FER LE PAPIN DU RHONE PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS, Dimanche 2 février, à six heures du matin, POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES. Ce superbe bateau, dont les machines sont à basse pression, se recommande par la supériorité de sa marche et l'élégance et la commodité de ses emménagements. (293)

**MALADIES SECRÈTES,** SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS, Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté. Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12. (2102)

**DÉPURATIF DU SANG.** L'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE. COMPOSÉ En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres, Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte. Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (2005)

(8007) ON DEMANDE deux jeunes gens pour la vente d'un article de toilette facile à placer. On fera une bonne remise. S'adresser à la Conservation des Affiches, rue de la Préfecture, 12.

(8014) AVIS. Il vient de paraître une nouvelle Carte de France, petit format, à laquelle est adaptée une méthode extrêmement simple et tout-à-fait ingénieuse pour pouvoir trouver à l'instant un département, quel qu'il soit, ou un chef-lieu quelconque de département ou d'arrondissement, quoiqu'on n'ait aucune idée de leur position géographique. La méthode qui caractérise cette carte n'a été inventée que pour les élèves qui commencent à étudier la carte de France. Elle se vend chez MM. Mazuyer et Chollet, marchands-papetiers, grande rue Mercière, 10, à Lyon. Prix: 50 cent.

**MARLEIX** FABRIQUE DE **GOLS** TAILLEUR POUR **GHEMISES** 18, PLACE DU PLATRE, LYON. AUX DEUX spécialités PERFECTIONNÉS.

**Maladies Secrètes** ET DE LA PEAU. SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE. Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxus blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille. La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. A Grenoble, chez M. Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue. A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers, et chez M. Beaulieu, directeur des messageries générales, en face du pont. A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallé. (2025)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.